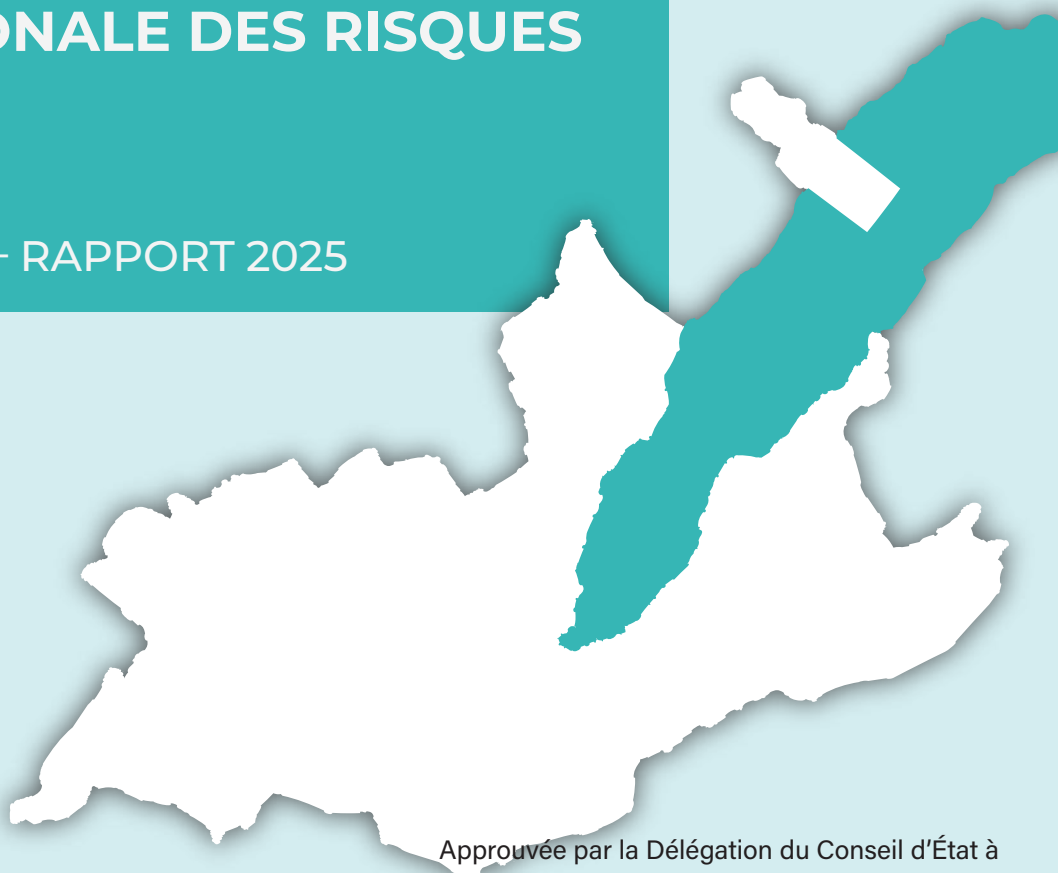




ANALYSE CANTONALE DES RISQUES ACTUALISATION

L'ESSENTIEL EN BREF
CANTON DE GENÈVE – RAPPORT 2025



Approuvée par la Délégation du Conseil d'État à
la protection de la population le 30.10.2025

BASES LÉGALES

Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile

Loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection de la population

Règlement sur l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (RORCA-GE) et notamment :

Chapitre III Analyse des risques

Art. 38 Base de données des risques

¹ L'office cantonal établit et actualise de manière continue une base de données relative à l'identification et à l'analyse des risques susceptibles d'affecter le territoire du canton de Genève.

² Il formule des recommandations quant à l'identification des moyens d'intervention requis, la planification et la préparation du dispositif.

Art. 39 Compétences spéciales

Dans l'établissement de la base de données des risques, l'office cantonal peut solliciter l'appui de spécialistes issus de l'ensemble des partenaires du dispositif et de l'administration cantonale qu'il réunit en un groupe d'experts désignés en fonction des thématiques traitées.

Le canton de Genève a vécu, de près ou de loin, la plupart des dix risques principaux identifiés en 2018. Afin de disposer de mesures de prévention et de préparation à l'intervention adéquates, il convient d'actualiser régulièrement l'analyse cantonale des risques. En effet, les nouvelles avancées technologiques comme l'intelligence artificielle, l'évolution du changement climatique, les tensions géopolitiques internationales exacerbées, ou encore la dépendance croissante de nos sociétés à l'électricité, rendent indispensables la prise en compte de certains nouveaux dangers, comme la désinformation, les fortes chutes de neige ou la panne de réseau téléphonique mobile, et l'actualisation des scénarios déjà existants dans les analyses de risques précédentes.

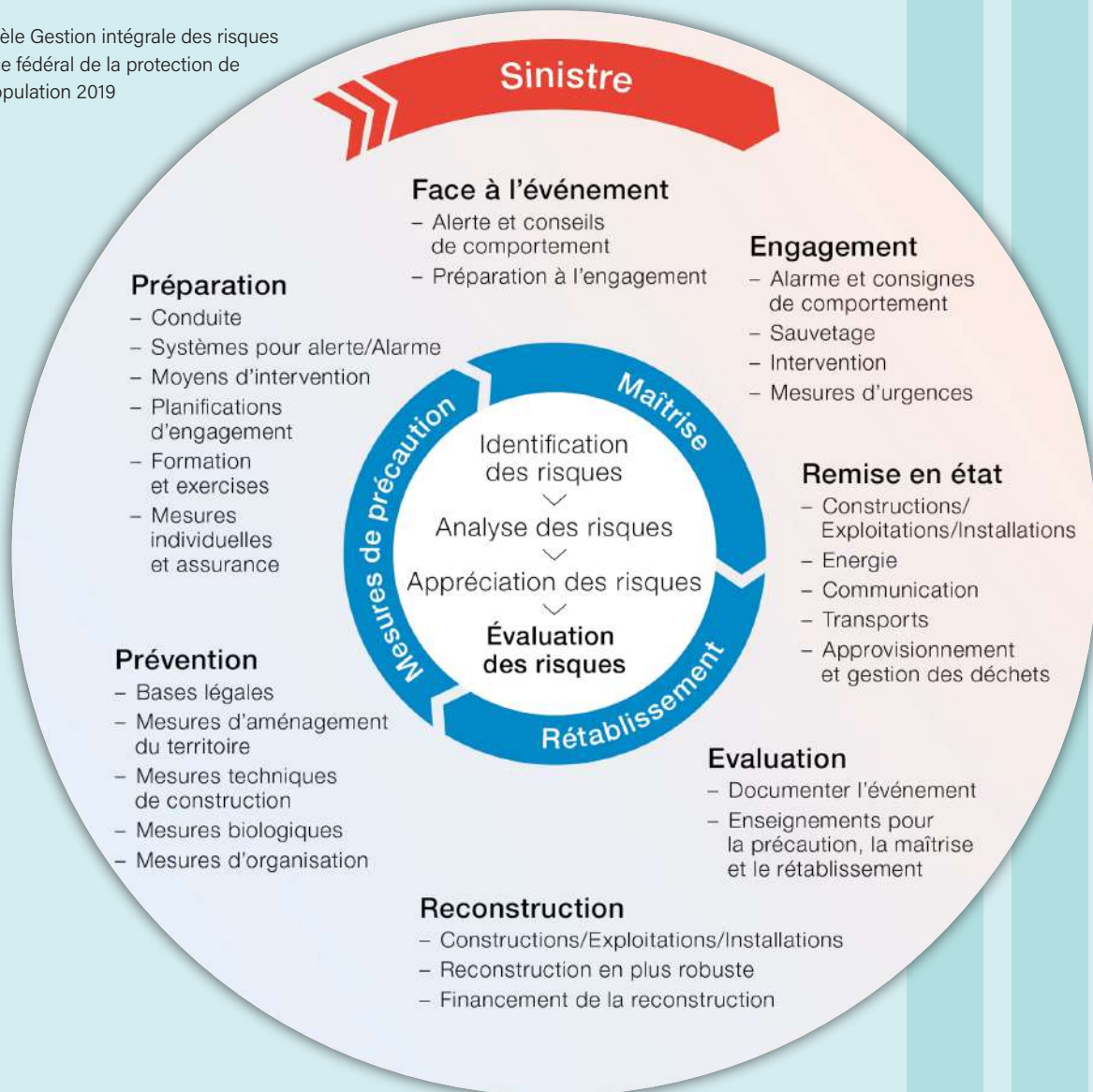


Protection de la population : une obligation cantonale

Protéger la population contre les dangers incombe en premier lieu aux cantons. L'analyse des risques permet de déterminer les dangers pertinents pour le canton et d'adapter la prévention et la gestion des situations d'urgence. L'analyse des risques permet aussi de faciliter la création de synergies entre prévention et intervention. Elle présente une comparaison relative entre les dangers et facilite ainsi la hiérarchisation de l'importance des risques pour le canton.

L'analyse des risques, pivot de la gestion intégrée des risques

Modèle Gestion intégrale des risques
Office fédéral de la protection de
la population 2019



Les différentes tâches visant à protéger la population et ses bases d'existence s'inscrivent dans un processus cyclique comprenant trois volets :

- les mesures de précaution (prévention et préparation), qui interviennent en amont d'un événement ;
- la maîtrise de l'événement (engagement et remise en état provisoire), qui recouvre les tâches à accomplir lorsque survient un événement ;
- le rétablissement (remise en état définitive et reconstruction) qui, compte tenu des enseignements tirés de la maîtrise de l'événement, appelle de nouvelles mesures de précaution.

Pour permettre une gestion intégrale des risques optimale, il est nécessaire de procéder prioritairement à une analyse des risques. Cette analyse se base sur une méthode proposée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) - Kataplan - et fait l'objet du rapport résumé dans cet essentiel en bref.



DSP	Dangers socio-politiques	Nbre de scénarios
01	Terrorisme	6
02	Grands rassemblements	0
02.1	Mouvement de foule	2
02.2	Émeutes	2
03	Tuerie de masse (AMOK)	2
04	Pression migratoire	1
05	Désinformation	2
06	Mouvements sociaux, grèves	2

Dangers scénarisés

RISQUE = probabilité que le danger se réalise multiplié par son impact (ampleur des dommages)

Le canton de Genève a développé 37 thématiques, 67 scénarios, répartis dans quatre catégories de dangers (socio-politiques, naturels, technologiques et sanitaires).

Les scénarios développés ont été établis et évalués par les spécialistes de chaque domaine concerné, en fonction de la probabilité que ces dangers se réalisent et de l'ampleur potentielle des dommages.

Dans chaque cas, une image du risque est présentée en fonction des dommages directs et indirects sur la santé, les bases d'existence et en fonction des impacts matériels.

Il résulte de l'analyse des risques une image différenciée des dangers évalués et de leurs conséquences possibles, laquelle est représentée dans une matrice des risques.



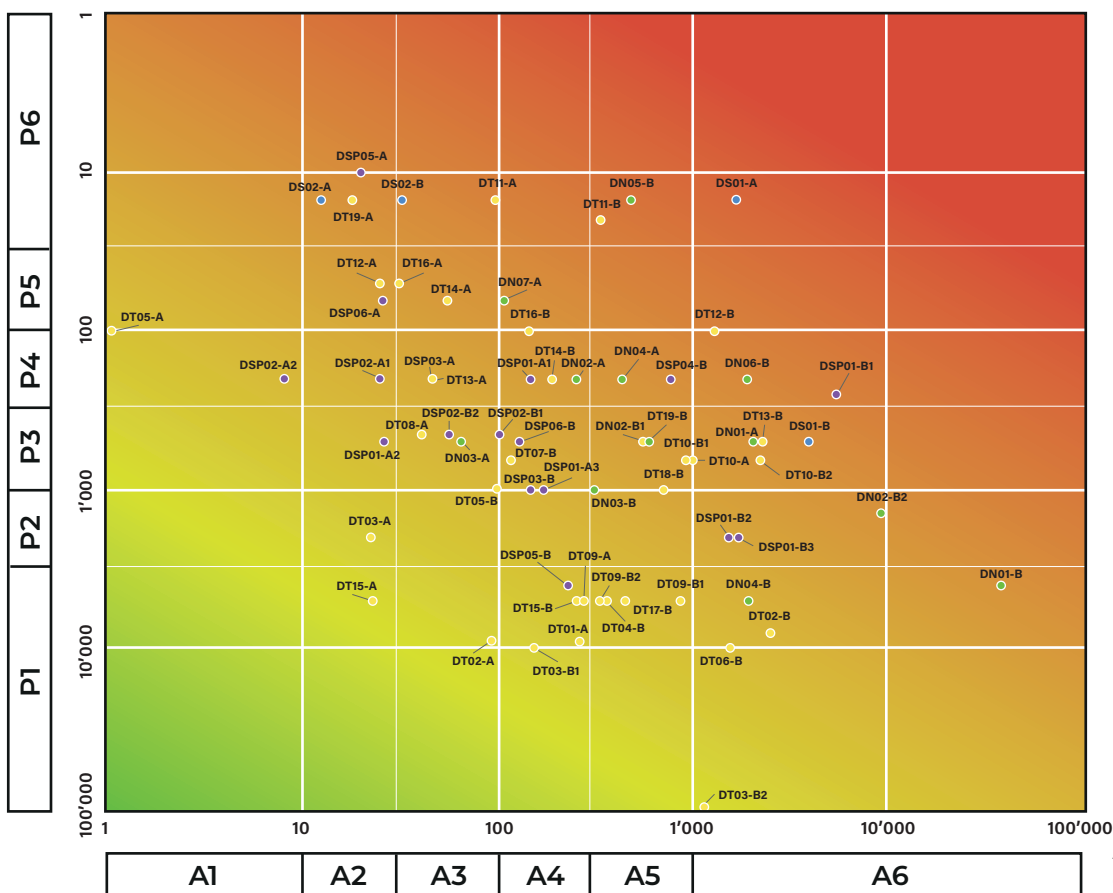
DN	Dangers naturels	Nbre de scénarios
01	Tremblement de terre	2
02	Inondations	3
03	Vents violents	2
04	Grand froid	2
05	Canicule	1
06	Pic de pollution atmosph.	1
07	Fortes chutes de neige	1
08	Sécheresse	0
09	Dissémination massive d'espèces invasives	0
10	Dissémination massive de parasites	0

DT	Dangers technologiques	Nbre de scénarios
01	OPAM Entreprises	1
02	OPAM Voies de communication	2
03	Oléoduc	3
04	Gazoduc	1
05	Fuite de gaz	2
06	Élévation radioactivité	1
07	Transport lacustre	1
08	Transport routier	1
09	Transport ferroviaire	3
10	Transport aérien	3
11	Rupture d'infrastructure d'info	2
12	Panne réseau électricité	2
13	Pénurie d'électricité	2
14	Intoxication par l'eau	2
15	Rupture barrage Verbois	2
16	Incendie	2
17	Effondrement de bâtiment	1
18	Effondrement ouvrage génie civil	1
19	Panne de réseau téléphonique	2

DS	Dangers sanitaires	Nbre de scénarios
01	Pandémie	2
02	Épizootie	2

Matrice globale des risques du canton de Genève - 2025

Probabilité d'occurrence
(1 fois tous les X ans)



Indicateurs de probabilité d'occurrence

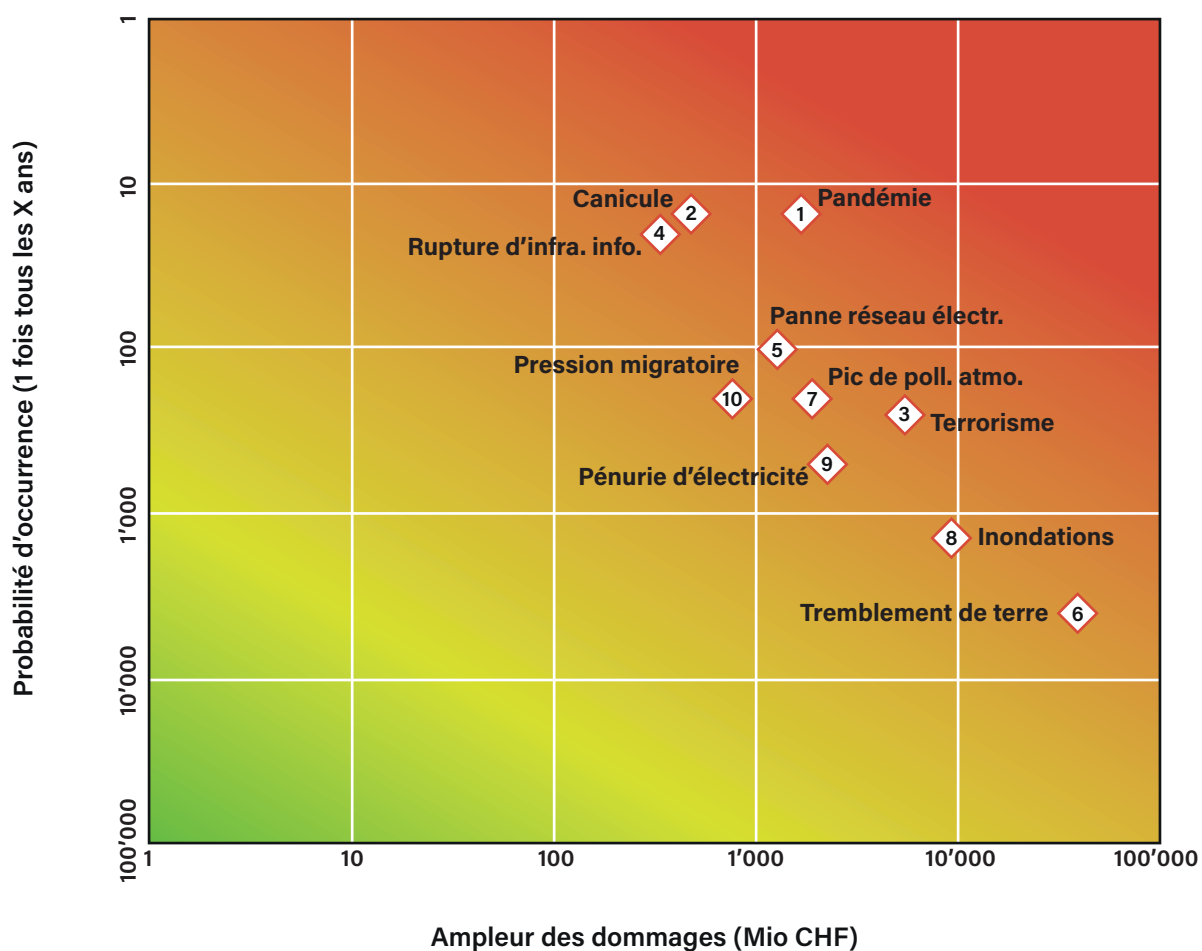
	Par décennie	1x tous les ... ans	Explications
P6	>30%	<30	probable / fréquent : se produit en Suisse en moyenne plusieurs fois pendant la durée d'une vie humaine.
P5	10-30%	30-300	relativement probable / relativement fréquent : se produit en Suisse en moyenne une fois pendant la durée d'une vie humaine.
P4	3-10%	100-300	peu probable / plutôt rare : s'est déjà produit en Suisse, mais peut remonter à plusieurs générations.
P3	1-3%	300-1'000	improbable / rare : ne s'est peut-être pas encore produit en Suisse ; connu uniquement par des témoignages imprécis ou de nature légendaire.
P2	0,3-1%	1'000-3'000	très improbable / très rare : s'est produit à plusieurs reprises dans le monde selon informations disponibles mais en principe possible en Suisse.
P1	<3,0%	>3'000	extrêmement improbable / extrêmement rare : s'est produit de rares fois dans le monde selon informations disponibles mais en principe possible en Suisse.

Indicateurs d'amplitude des dommages

	A1	A2	A3	A4	A5	A6
Morts	<3	3-10	10-30	30-100	100-300	>300
Personnes gravement blessées / malades	<30	30-100	100-300	300-1'000	1'000-3'000	>3'000
Besoins d'assistance (blessés légers, malades, sans-abris)	<100	100-300	300-1'000	1'000-3'000	3'000-10'000	>10'000
Terres agricoles + forêts dévastées (km²)	<1	1-3	3-10	10-30	30-100	>100
Dommages matériels (frais de remise en état en mio CHF)	<10	10-30	30-100	100-300	300-1'000	>1'000

Les 10 risques les plus importants

1	PANDÉMIE
2	CANICULE
3	TERRORISME
4	RUPTURE D'INFRASTRUCTURE D'INFORMATION
5	PANNE RÉSEAU ÉLECTRIQUE
6	TREMBLEMENT DE TERRE
7	PIC DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE
8	INONDATIONS
9	PÉNURIE D'ÉLECTRICITÉ
10	PRESSION MIGRATOIRE





Conclusion

L'état général de la prévention et de la préparation à l'intervention progresse régulièrement, permettant ainsi de prévenir ou de limiter l'ampleur de certains risques. Toutefois, en raison du contexte géopolitique et économique international, de la portée constatée du changement climatique et du développement exponentiel des nouvelles technologies, nombre de risques demeurent de plus en plus probables et pourront encore gagner en puissance ces prochaines années.

Il est aussi constaté, et la pandémie en fut un bon exemple, qu'une population bien informée, consciente du risque et préparée de manière adéquate, permet de réduire drastiquement l'ampleur des dommages de la plupart des scénarios.

Le défi sera en particulier pour les thématiques scientifiques, de lutter contre la désinformation, de promouvoir encore davantage les bons comportements de la population et d'instaurer des règles contraignantes dans le domaine de la prévention.

Une série de recommandations a été validée par la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population. Elles concernent l'intensification de la prévention et la promotion des bons comportements, le développement du niveau de préparation, la communication et l'actualisation régulière.

Protection de la population

État-major cantonal de conduite

police



sapeurs-
pompiers



santé
publique



services
techniques



protection
civile



Références Internet

Méthode Kataplan
www.kataplan.ch



Conduite du projet

Cheffe de service : Claire Walenda
Courriel : ocppam.kataplan@etat.ge.ch